

## COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT

*La vision de la Municipalité pour la législature 2011-2016*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le règlement de la Municipalité, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, prévoit en son article 8 :

*« Dans les 12 mois qui suivent son entrée en fonction, la municipalité présente au Conseil communal un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier.*

*Tous les membres de la municipalité sont liés par le contenu de ce programme.*

*La municipalité peut amender ce programme en cours de législature ; elle présente les modifications au Conseil communal, qui en prend acte. »*

A la suite du changement de syndication, en septembre 2009, un premier exercice vous était livré, portant sur le restant de la législature 2006-2011. Quelques orientations générales avaient été retenues, suivies d'un catalogue de projets ordonnancés selon huit thématiques.

Comme tout concept ou instrument nouveau, le programme de législature évolue d'un exercice à l'autre, pour tenir compte de l'usage qui en est fait et de la compréhension que l'on en a. Pour cette mouture, plusieurs changements ont été introduits. D'une part, plutôt que d'égrener une liste programmatique, la Municipalité a souhaité analyser les enjeux auxquels elle se trouvait confrontée dans la prise en charge des responsabilités de compétence communale ; d'autre part, elle est revenue sur les atouts dont dispose Yverdon-les-Bains pour y faire face.

Il s'est agi ensuite d'identifier les axes stratégiques autour desquels l'ensemble de son action allait s'inscrire. Au nombre de quatre (Administration exemplaire, Renforcement du positionnement de la ville, Développement harmonieux de la Cité et Développement durable), ils se déclinent en leviers principaux et débouchent sur l'identification de quelques projets phares ou emblématiques.

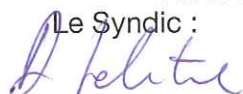
A titre informatif, la Municipalité a souhaité communiquer une liste, non exhaustive, des actions et projets en cours de réalisation dans ses différents services, qui toutes et tous entrent en résonance avec l'un ou l'autre des axes retenus. Ils témoignent de la densité du travail accompli par l'administration.

Editée sous forme de brochure cette vision de la Municipalité donne une visibilité et une lisibilité à son action. Elle servira à la fois de fil rouge à son action et de filtre de sélection des nouveaux projets qui lui seront soumis.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



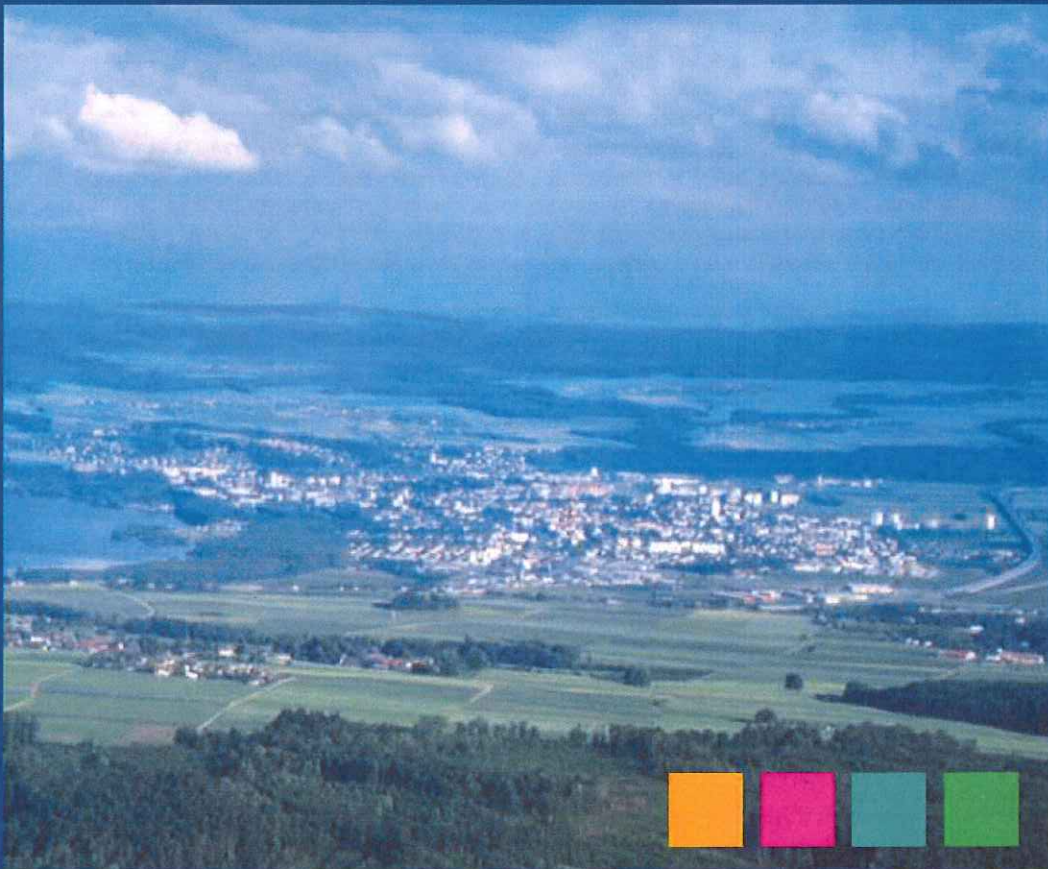
S. Lacoste



Yverdon-les-Bains

Ville d'Yverdon-les-Bains

# VISION DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2011-2016





## Préambule

La dernière législature a vu la consolidation du rôle d'Yverdon-les-Bains en tant que capitale régionale d'un district fort de 82'201 habitants<sup>1</sup>, le Jura-Nord vaudois, qui connaît, à l'image du Canton de Vaud, une croissance soutenue depuis plusieurs décennies (en dix ans, le canton a connu une croissance démographique de 15%, la population du district Jura-Nord vaudois s'est accrue de 14.8% durant la même période, tandis que la moyenne nationale se situait à 9%<sup>2</sup>).

Cette croissance s'accompagne de responsabilités accrues pour la ville-centre, tant sur le plan institutionnel et politique, que sur le plan des politiques publiques à mettre en place pour permettre à ce développement de s'effectuer au bénéfice de tous, en conservant ce qui fait la spécificité d'Yverdon-les-Bains et de sa région, le bien vivre. Interrogés au hasard des rencontres sur ce particularisme, les habitants et les visiteurs évoquent cet environnement où la proximité sociale et géographique permet de faciliter la vie au quotidien, tout en bénéficiant d'infrastructures, de structures et d'animations propres à une grande ville. Sans parler du charme d'une cité du bord d'un lac, au riche passé historique dont témoignent ses édifices.

**De multiples défis attendent donc Yverdon-les-Bains :** ne pas se laisser dépasser par cette croissance par un développement incontrôlé; conserver cette qualité de vie tout en préservant le nécessaire dynamisme d'une cité qui doit générer des plus-values sur un plan économique; accueillir ces nouveaux résidents, dont les caractéristiques sociologiques changent; créer les conditions cadre pour l'hébergement, la scolarité, l'intégration des jeunes et des moins jeunes, planifier le développement du territoire, tout en offrant des espaces publics de qualité; réguler le trafic par une politique de mobilité adaptée, et tout cela, sans mettre en péril les ressources financières de la ville.▶▶

<sup>1</sup>Chiffres SCRIS au 31.12.2011

<sup>2</sup>Numerus - courrier statique - numero hors série - décembre 2011-2000-2010 «Une croissance démographique hors norme»



► Gageure direz-vous ? En quelque sorte, comme pour l'ensemble des centres urbains et des communes de la périphérie. La politique des agglomérations définie par la Confédération<sup>3</sup> sert néanmoins de fil rouge au développement de ces zones à haut potentiel de croissance, tant pour organiser et coordonner le développement du territoire (le bâti et l'espace urbain), que pour mutualiser les coûts, essentiellement en matière de transports publics, dans le respect des principes du développement durable.

Yverdon-les-Bains ne peut penser et agir seule. Non seulement parce que les niveaux et instances de décision sont souvent ailleurs, mais aussi parce que les développements de l'une ou de l'autre des communes de la région ne cessent d'influencer la vie des habitants de la ville-centre, tandis que notre propre développement les affecte en retour. Cette interdépendance ne cesse de s'accroître et oblige à développer l'écoute et des projets coordonnés.

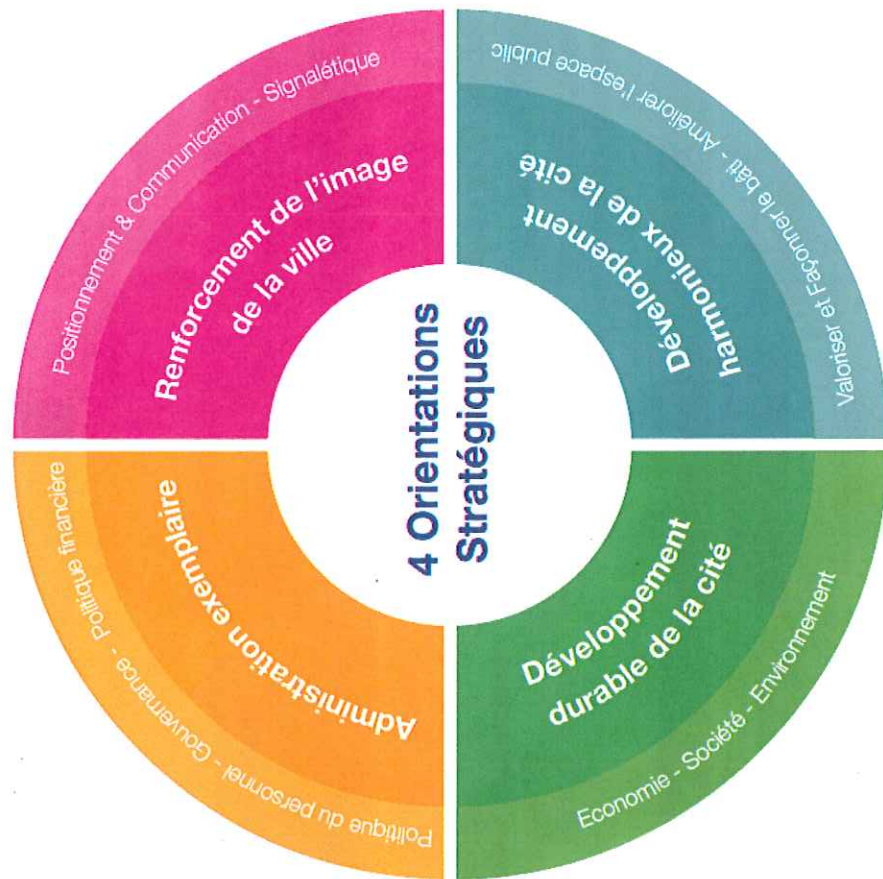
Et puis, au moment d'élire domicile, entreprises et individus comparent les atouts et les inconvénients d'une localisation. De nombreux choix et opportunités existent en Suisse en général, et sur le Canton de Vaud en particulier, et une multitude de facteurs conditionnent l'attractivité d'une ville. Il convient donc de tout mettre en œuvre non seulement pour maintenir mais également pour développer une image qui inspire la confiance, suscite l'envie, respire le dynamisme.

**Et notre ville ne manque pas d'atouts à mettre en exergue :** d'une dimension idéale, ni trop grande (avec les nuisances environnementales et parfois sociales que cela génère), ni trop petite (difficulté à faire entendre sa voix et à disposer des ressources nécessaires) ; position idéale sur le plan des dessertes autoroutières (à la croisée des autoroutes A1 et A9) ; disponibilités immédiates en terrains d'implantation (Parc scientifique et technologique) et futures (nouveaux quartiers à légaliser) ; un savoir faire lié à un riche passé industriel ; des compétences et des ressources liées au pôle de formation important qui s'y loge (hautes écoles, centre professionnel, etc.)...

Cela commence à se savoir. Lentement mais sûrement des investisseurs et partenaires privés commencent à se manifester, permettant d'envisager, sur plusieurs projets, de faire appel à des partenariats publics/privés pour financer l'ensemble des constructions indispensables pour faire face aux besoins multiples.

Pour obtenir les moyens d'assumer ce développement, il convient de compter également sur le renforcement du rôle institutionnel de la ville-centre, sur l'engagement du canton et de la Confédération dans le financement des projets d'infrastructures, liés au projet aggloY.

C'est cet ambitieux programme que la Municipalité a décliné en quatre orientations stratégiques majeures, qu'elle souhaite incarner en quelques projets phares. Etant entendu que le plan de législation ne reprend pas l'intégralité des missions et des activités qui sont de la responsabilité des communes de par la loi, et qui sont assumées au quotidien par les services de l'administration. Ces dernières sont incontournables et constituent le cœur de l'activité de toute commune d'une certaine importance.



# Administration exemplaire

DEFIS

- Répondre aux nouveaux défis et sollicitations
- Disposer des compétences à l'interno
- Ancrer des valeurs fortes

## Politique du personnel

- ▶ Redéfinition des processus Ressources Humaines
- ▶ Réflexion sur la réforme du statut du personnel

LEVIERS STRATEGIQUES

ACTIONS PHARES

- Garantir la transparence
- Anticiper
- Amener des prestations de qualité
- Renforcer l'intercommunalité

## Gouvernance

- ▶ Enquête de satisfaction auprès de nos « clients »
- ▶ Management par la qualité
- ▶ Travailler sur les instances décisionnelles au niveau régional (aggloly)

## Politique financière

- ▶ Evaluation des participations financières et suivi subventions
- ▶ Partenariats public/privés
- ▶ Système de contrôle interne
- ▶ Politique foncière et d'acquisition adéquate

Accepter un programme ambitieux et consistant répond la volonté de disposer des compétences à l'interno d'une administration animée par des valeurs fortes, de manière à répondre aux nombreux défis exposés ci-dessus, de façon ciblée et adaptée aux réalités et contraintes d'aujourd'hui et de demain. Pour cela une nouvelle politique du personnel a été conçue et entre dans sa phase de mise en oeuvre. Il s'agira donc de l'ancrer et de la consolider au travers de la redéfinition des processus Ressources humaines. D'ici quatre ans, un nouveau statut du personnel aura vu le jour.

La population, les entreprises, les milieux associatifs, ont des attentes légitimes vis-à-vis des pouvoirs publics et des administrations qui les servent. De la transparence dans l'information, de l'anticipation si possible, de la réactivité au pire ; une bonne gouvernance et la qualité des prestations sont des thèmes qui reviennent fréquemment dans les discours. La Municipalité est désireuse d'objectiver et de quantifier ces exigences ; de mesurer l'écart entre ce qu'elle réalise et ce qui est perçu, afin de mettre en place les outils adéquats si nécessaire. Elle s'engage donc à lancer une enquête de satisfaction et à en communiquer les résultats.

A ville en croissance, à programme ambitieux, doivent répondre des ressources suffisantes sur le plan financier. L'équilibre est précaire, entre les investissements nécessaires pour répondre aux besoins et la volonté de conserver une gestion financière rigoureuse (contrôle de l'accroissement de la dette). Cela implique en premier lieu de fixer les priorités et de s'y tenir ; le programme de législation est l'un des outils de planification et de sélection des priorités, couplé avec le plan des investissements.

Mais en parallèle, il est indispensable de trouver d'autres modes de financement, en travaillant, par exemple, sur le partenariat public/privé, en réfléchissant encore sur les participations auprès des personnes morales et en pratiquant une politique foncière et d'acquisition adaptée.



# Renforcement de l'image de la ville

DEFIS

- Développer une identité
- Se distinguer
- Communiquer des réalisations
- Consolider une image
- Renforcer l'attraction touristique
- Conférer une nouvelle visibilité
- Donner à voir
- Introduire de la cohérence

LEVIERS STRATEGIQUES

Positionnement & Communication

- ▶ Enquête de marketing urbain
- ▶ Ancrer les axes stratégiques au travers des actions et réalisations

Signalétique

- ▶ Actualisation du projet LM Communiquer
- ▶ Smartcity

ACTIONS PHARES

Nous savons que tant pour les individus que pour les institutions et les entreprises, la notion d'identité est essentielle pour se distinguer les uns des autres et se mettre en valeur.

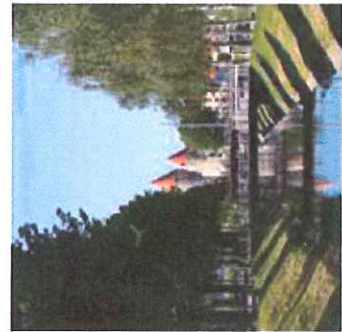
Yverdon-les-Bains vante depuis plusieurs années certains axes identitaires : ville d'eau, pôle de formation et de haute technologie, ville à taille humaine. Elle appuie des projets, organise des événements, communique des réalisations qui entrent en résonance avec ces axes.

Il est cependant sain et important de s'interroger périodiquement sur l'évolution de la perception de notre environnement proche ou lointain, sur la pertinence des axes retenus. Comment Yverdon-les-Bains est-elle aujourd'hui perçue ? Qu'y apprécie-t-on, pourquoi y vit-on ? Qu'en attend-t-on ?

La volonté municipale est donc de combiner l'enquête de satisfaction avec une enquête de « Marketing urbain » qui permettra aux autorités et à l'administration de mieux cibler leurs actions, d'infléchir éventuellement les

orientations prises, de mieux communiquer sur leur vision.

Une des démarches susceptibles de consolider l'image d'Yverdon-les-Bains consiste en une redéfinition de la signalétique existante, rétablissant une cohérence perdue et conférant une nouvelle visibilité aux bâtiments et espaces qui font sa réputation.



# Développement harmonieux de la cité

DEFIS

- Imaginer la ville de demain
- Densifier
- Soigner la qualité architecturale
- Préserver l'harmonie

LEVIERS STRATEGIQUES

Valoriser et façonner le bâti

ACTIONS PHARES

- ▶ Nouveaux bâtiments publics (collège, bâtiment multifonctionnel)
- ▶ Aboutissement du projet de relocalisation des services
- ▶ Offre en logements (nouveaux quartiers – Fondation yverdonnoise du logement)



Le récent prix Wakker décerné par Patrimoine suisse (2009) témoigne de la qualité du travail accompli par les autorités pour soigner la qualité architecturale, préserver l'harmonie de son centre historique, révéler la beauté des Rives du Lac, et d'une manière générale retravailler les espaces publics. A cet environnement répondent une dimension de proximité, une certaine douceur de vivre, un éventail d'offres de loisirs, un tissu associatif vivace, toutes caractéristiques qui contribuent à l'attractivité de la cité.

Un important travail reste toutefois à effectuer, non seulement pour entretenir et valoriser l'existant, mais également pour imaginer la ville de demain. Il s'agit aujourd'hui de profiter de l'élan que la croissance démographique apporte à Yverdon-les-Bains pour mettre sur pied des projets innovants, exemplaires en matière de développement durable, et susceptibles d'améliorer encore la qualité de vie que tous reconnaissent à la ville.

Du côté du développement et de l'aménagement du territoire, les Yverdonnois connaissent les zones privilégiées de la densification : les nouveaux quartiers en cours de légalisation Gare-Lac, Coteau Est, Aux Parties. L'enjeu de la législature sera de mener à terme ces plans de quartier pour permettre les premières constructions de logements et l'accueil des activités. L'ambition, bien sûr, est de travailler sur des projets exemplaires, tant sous l'angle de l'écologie, de la vie sociale, et de la mise en valeur des espaces publics. Ces projets s'accompagnent d'importants besoins en équipements, en infrastructures, en structures d'accueil, en maintenance. Se centrer sur ces projets aux multiples implications est essentiel.

Pour ce qui est de la valorisation du patrimoine, Yverdon-les-Bains boucle actuellement un certain nombre d'importants chantiers. Le Centre sportif, le nouveau conservatoire de musique, ainsi que les travaux menés à l'Ancienne-Poste 4 en témoignent. La Municipalité compte poursuivre sur cette voie et construire de nouveaux bâtiments publics. La croissance de la population implique de prévoir de nouvelles constructions scolaires. L'étude d'un nouveau collège et le lancement des travaux devront ainsi impérativement intervenir avant la fin de la législature, probablement sur le site des Anciens Arsenaux. Il s'agira également de permettre à certains de ses services de se regrouper, à la fois pour libérer des surfaces dans le quartier Gare-Lac, mais également pour augmenter leur degré de synergie; d'autres entités verront leurs conditions d'« hébergement » s'améliorer (une étude sera lancée pour la construction d'un nouvel hôtel de Police). La Municipalité poursuit également le projet de réaliser un bâtiment multifonctionnel emblématique sur la place de l'Ancien-Stand, qui devrait notamment accueillir un cinéma multiplexe et des locaux pour la culture.

En matière de valorisation des espaces publics, la Municipalité entend poursuivre une politique ambitieuse, à l'image de son projet phare en la matière : le réaménagement de la place d'Armes et de la rue des Remparts, associé à la création d'un parking souterrain. Un concours d'urbanisme, ainsi qu'un appel à investisseurs, auront lieu durant cette législature, de manière à pouvoir disposer d'un projet abouti en 2016. La fin du chantier de construction en cours à la rue du Valentin permettra également à la ville de s'atteler à la réalisation du parc du Castrum. ➤



# Développement harmonieux de la cité

DEFIS

LEVIERS STRATEGIQUES

ACTIONS PHARES

- Retravailler les espaces publics
- Garder une dimension de proximité
- Préserver la douceur de vivre



- ▶ Place d'Armes, rue des Remparts (crédit d'ouvrage)
- ▶ Parc du Castrum

▶ Grandir sans multiplier les nuisances est aussi une préoccupation essentielle des Autorités. Celles-ci peuvent affecter la mobilité, le bruit, la sécurité, l'environnement en général. Dans ce cadre, le projet d'agglomération restera la philosophie générale suivie en matière d'urbanisation et de transports. Les orientations relatives à la mobilité qu'il définit rejoignent en particulier les objectifs poursuivis par la majorité de la Municipalité.

Il s'agit dans un premier temps, de contenir l'augmentation du volume de trafic automobile, de le canaliser autour des trois principales traversées du centre-ville (la rue des Remparts, la rue du Midi et la rue de l'Industrie), et de modérer la vitesse dans les zones résidentielles et très fréquentées (zones 30km/h). Le trafic de transit, lui, dispose d'une bretelle d'autoroute pour contourner la ville.

En parallèle, des modes de transports alternatifs efficaces et attractifs doivent être mis à disposition des habitants de la région. L'offre en transports publics devra ainsi être régulièrement optimisée. S'y ajoutera une amélioration progressive du réseau de mobilité douce, privilégiant les pistes cyclables en

site propre et les parcours les plus directs, en s'appuyant notamment sur le réseau de canaux de la ville.

Dans un deuxième temps, deux accès routiers supplémentaires devront être créés, d'abord à l'ouest, puis au sud de la ville, de manière à assurer un accès direct aux quartiers périphériques sans passer par le centre.

Finalement, tout cela doit aller de pair avec une meilleure gestion du système de stationnement à Yverdon-les-Bains. Une durée raccourcie au centre-ville, additionnée à la mise à disposition de macarons pour les habitants des quartiers, libéreront un nombre important de places aujourd'hui occupées par des pendulaires, qui seront accueillis dans des parkings d'échange.





# Développement durable de la cité

DEFIS

LEVIERS STRATEGIQUES

ACTIONS PHARES

- Attirer des entreprises
- Créer des espaces de qualité pour l'implantation
- Préserver la marge d'autofinancement
- Recentrer les investissements



- ▶ Rôle moteur: offrir des terrains d'implantation (Gare-Lac, Aux Parties)
- ▶ Rôle incitatif: créer les conditions cadre
- ▶ Y-Parc SA: fédérer et stimuler

- Animer la ville
- Faire face aux changements sociologiques
- Accompagner la mixité sociale
- Offrir un climat de sécurité



- ▶ L'accès à la culture pour tous
- ▶ Les projets intergénérationnels et intégratifs
- ▶ La régionalisation des services du feu et de la sécurité publique (élargissement)
- ▶ L'observatoire de la sécurité

Conserver et développer cette perception d'une ville qui croît harmonieusement et préserve ses ressources tout en faisant preuve de vitalité, passe par une prise en considération des principes du développement durable. La Municipalité inscrit donc plusieurs de ses projets dans les volets économique, environnemental et social de ce dernier.

**1** La vitalité économique est un facteur essentiel d'une croissance équilibrée : créer des conditions cadre permettant d'attirer les entreprises, l'artisanat et les commerces favorise la création d'emplois, de richesses, et fixe la population sur la ville.

De multiples facteurs participent de cette attractivité : la disponibilité de terrains facilement accessibles (Parc scientifique et technologique), des centres de compétences et de recherche où puiser la main d'œuvre (multiples centres de formation), des structures d'accueil des familles, des moyens de scolariser les enfants et adolescents, des logements répondant à différents standards de qualité, un tissu d'entreprises sous-traitantes, etc.

Dans ce contexte, la ville entend jouer deux rôles : un rôle moteur à certains égards et un rôle incitatif à d'autres. Pour le premier, il se concentrera sur une politique foncière active, de légalisation de certains nouveaux quartiers permettant l'accueil de plusieurs types d'activités en leur sein (Aux Parties et Gare-Lac). Aujourd'hui, de nombreuses demandes d'entrepreneurs doivent être évincées faute de terrains à disposition ou faute de conformité des activités à la zone pressentie. En tant que propriétaire foncier, la ville peut également jouer un rôle direct en octroyant des droits de superficie pour des catégories d'activités qu'elle souhaite attirer sur son sol.

Plus indirectement, la création d'espaces de qualité et la poursuite des mesures touchant à la mobilité suscitent l'envie de s'installer dans un environnement soigné.

Une politique économique durable s'accompagne d'une gestion responsable des deniers publics : les ressources financières ne sont pas illimitées et il convient de préserver la marge d'autofinancement afin de ne pas alourdir la dette. Le relèvement du plafond d'endettement, sollicité pour la législation en cours (à hauteur de 263 millions, soit une augmentation de 28 millions par rapport à la législation précédente) s'accompagne de la volonté de maîtriser la dette et de recentrer les investissements et les dépenses publiques sur les missions et les objets essentiels pour la collectivité. Cela suppose d'utiliser les deniers publics là où le privé peut difficilement agir et investir, et de faire appel à des partenaires privés pour partager les risques et soutenir les investissements.

La Municipalité subordonne la réalisation de l'ensemble des projets annoncés à l'évolution des disponibilités financières de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

**2** Une ville où il fait bon vivre est une ville qu'on voit vivre et respirer : du mouvement, sans agitation, de la convivialité, sans débordements, de la mixité sociale, sans exclusion. Cela suppose de connaître les types de population qui vivent sur notre sol, pour adapter l'offre sportive et culturelle à différents publics. Le Service de la culture souhaite encourager l'accès à la culture pour tous et ce, dès le plus jeune âge : en soutenant les manifestations destinées à un large public, en garantissant une offre financièrement abordable, en initiant des projets à l'intention des plus jeunes. Il s'agit également d'encourager la création ▶



# Développement durable de la cité

DEFIS

LEVIERS STRATEGIQUES

ACTIONS PHARES

- Sécuriser les infrastructures
- Privilégier les énergies renouvelables
- Réduire les nuisances, contenir le trafic motorisé
- Poursuivre la gestion intégrée des domaines

## Environnement

- ▶ Les éoliennes du Mollendruz/géothermie/CCF
- ▶ agglôY: accès de ville facilités, mobilité douce, transports publics
- ▶ Biodiversité et espaces verts

▶ artistique professionnelle en travaillant avec d'autres pourvoyeurs de fonds, qu'ils soient publics ou privés, et de favoriser des formes d'animation culturelle innovantes. Il entend ancrer sa politique culturelle dans le contexte de la région et du canton.

Animer la ville, accompagner voire encadrer les jeunes et adolescents en recherche d'activités et de liens sociaux, développer des démarches intergénérationnelles, travailler sur l'intégration et la prévention sont des moyens de garantir une vie sociale où chacun trouve sa place et son rôle.

Les enjeux sécuritaires s'accroissent avec l'urbanisation. Les statistiques en témoignent. La régionalisation des services incendie et secours et de la sécurité publique permettent de penser global. L'objectif de la législation consistera à cet égard à construire et consolider les associations intercommunales qui viennent d'être lancées, voire à proposer leur élargissement aux communes périphériques. Les enjeux sont à la fois politiques, apprendre à travailler ensemble, et opérationnels, assurer la sécurité dans un périmètre élargi, en s'appuyant sur un ensemble de forces à disposition.

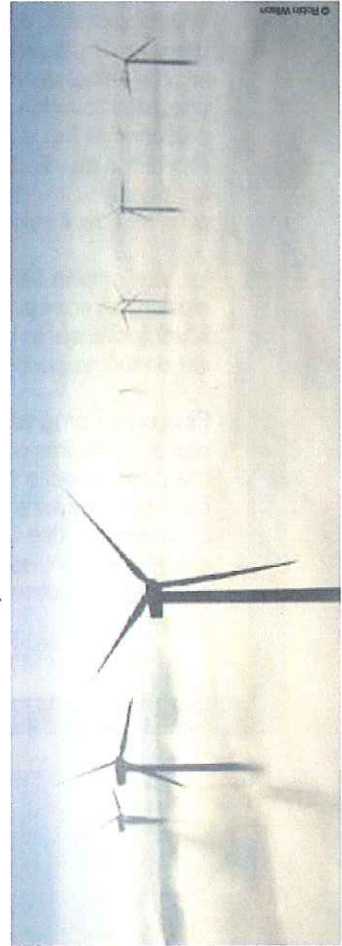
La police de proximité est en voie de développement, la création d'un observatoire de la sécurité et le développement des partenariats sont des objectifs importants pour permettre à la population de se sentir écoutée et protégée.

**3** La préservation des ressources et de l'environnement constitue plus que jamais la priorité, que ce soit en termes de mobilité, de développement des énergies renouvelables, de gestion des déchets ou d'entretien du domaine public.

La politique de mobilité continuera à privilégier la mobilité douce et les transports publics, tout en travaillant sur les accès aux entrées de la ville et sur l'adaptation du réseau aux différents types de trafic. La réduction des nuisances sonores se fera au travers du plan d'assainissement phonique en cours d'étude et de la régulation du trafic dans les zones résidentielles.

La politique énergétique continuera à privilégier la production d'énergies propres et renouvelables. A cet égard, l'implantation des éoliennes du Mollendruz reste l'un des projets phares, la Municipalité s'engageant aux côtés de la société Energie Naturelle du Mollendruz SA pour la validation définitive du projet par le canton et l'adoption du plan partiel d'affectation, phases préalables à la construction. A cela s'ajoutent la promotion de l'énergie solaire avec la mise en route de la centrale solaire participative ; l'évaluation du potentiel géothermique de la ville ; l'aboutissement du projet de la STEP pour le couplage chaleur-force.

En matière d'entretien et de gestion du domaine public, il s'agira de répondre à la densification et à l'accroissement des espaces à entretenir par la définition de standards de propreté qui s'adaptent aux moyens tout en satisfaisant le citoyen. La multiplication d'espaces verts en ville nécessite l'établissement d'un plan directeur des espaces verts dont l'objectif est de favoriser la cohérence de leur répartition, de s'assurer de leur diversité biologique, de planifier leur renouvellement. Il s'agira également de maintenir la valeur patrimoniale du domaine public yverdonnois riche de forêts, de pâturages, d'alpages, de vignobles, par une gestion intégrée.





## Conclusion

---

La Municipalité a souhaité décliner une vision portée par des orientations fondamentales, quatre piliers autour desquels sa politique entend s'articuler. Elle sait que son attractivité est étroitement liée aux structures et infrastructures qu'elle offre ainsi qu'à l'accompagnement qu'elle fait de son développement. Elle n'ignore pas que son image ne doit rien au hasard et qu'il est vital de se démarquer d'autres pôles de développement par quelques signes distinctifs, qu'elle souhaite encore affiner voire renouveler. Elle s'appuie pour développer ses politiques et ses actions sur une administration exemplaire qui veut se mesurer à la perception de la population. Elle entend préserver le lien de proximité et les facteurs d'intégration pour qu'Yverdon-les-Bains justifie sa réputation de ville où il fait bon vivre. Elle défendra au travers de toutes ses actions et réalisations les principes de développement durable pour que ne soient pas dilapidées ses ressources, qu'elles soient environnementales, financières ou sociales.

La Municipalité tient néanmoins à évoquer, en toute transparence, les divergences de vue qui existent en son sein, puisque les élus du centre droit ne se reconnaissent pas dans la vision de la Municipalité sur le concept de mobilité et de stationnement de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il en est de même pour le concept d'agglomération tel que présenté actuellement.

Plus qu'un programme inventoriant une liste de projets, comportant des repères temporels et des objectifs très précis, elle a choisi d'évoquer, parmi de multiples projets en cours ou à l'étude, mentionnés dans le plan des investissements, deux à trois projets phares, particulièrement illustratifs des axes stratégiques retenus et des valeurs qui les sous-tendent. Pour rendre justice à l'ensemble des projets conçus et défendus par ses services, une annexe est jointe à cette communication, les répertoriant selon les axes auxquels ils répondent. Certains sont en cours de réalisation, d'autres au stade de l'étude et certains sont à l'état de réflexion.



